



Club des Amateurs de Terriers d'Écosse

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société centrale canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'agriculture (arrêté du 22 mai 1969) et reconnue d'utilité publique

VOYAGE A L'EXPOSITION CRUFTS 2014 A BIRMINGHAM

ORGANISE PAR LE CLUB DES AMATEURS DE TERRIERS D'ECOSSE

LES 6,7 et 8 MARS 2014

Réservé aux membres du Club à jour de cotisation 2013 et 2014

PROGRAMME

Voyage en autocar avec remorque, possibilité de voyager avec son chien engagé à l'exposition et en règle avec la législation vétérinaire (en laisse, sur les genoux ou aux pieds du maître : cage démontée et vary dans la soute ou la remorque)

Jeudi 6 Mars 2014 : 6h départ à Beville le Comte (parking fermé pour les voitures)-
10h départ de Millonfosse (parking fermé pour les voitures) 12h arrivée à Coquelles pour enregistrement des chiens au « Pet Travel Sheme ». Point de rencontre possible avec parking ouvert pour les voitures - 13h embarquement au tunnel avec apéritif dinatoire durant la traversée.- 17h30 arrivée à l'hôtel Campanil de Leicester - 19h diner à l'hôtel (boissons non comprises)

Vendredi 7 Mars : 5h30 départ de l'hôtel (petit déjeuner et repas du midi à votre charge sur place à l'expo) - 6h45 arrivée au parc des expositions de Birmingham -18h30 départ pour l'hôtel - 19h45 arrivée à l'hôtel - 20h30 diner à l'hôtel (boissons non comprises)

Samedi 8 Mars : 8h petit déjeuner au choix continental ou anglais - 9h30 départ de l'hôtel- Pose sur la route vers 12h pour casse-croute à votre charge - 16h arrivée à Coquelles -18h arrivée à Millonfosse -21h30 arrivée à Beville le Comte

Non compris : les entrées à Crufts, droit de passage des chiens au tunnel

Attention les horaires indiqués (une heure en moins en Angleterre) peuvent être modifiés suivant les impératifs du voyage.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à

Hervé Fontaine 25 route de Hasnon 59178 Millonfosse

Tel : 03 27 48 59 41 Mail : herve-cate@orange.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION

Remplir un document par personne en lettre d'imprimerie, bien lisibles et à retourner, avant le 1^{er} Octobre 2013 accompagné des règlements par chèque, à : Hervé Fontaine 25 route de Hasnon 59178 Millonfosse

Nom : Prénom :
Date de naissance (pour l'assurance) : N° d'adhérent CATE 2013 :
N° de voie : Voie :
Code postal : Ville :
Pays : Tel :
Téléphone : Courriel :@.....

Les réservations sont faites en « chambre double » merci d'indiquer la personne avec laquelle éventuellement vous désirez partager la chambre :

CHIEN SELECTIONNE POUR CRUFTS et faisant partie du voyage

Race : Nom :
Date de naissance : Sexe : Identification :

Race : Nom :
Date de naissance : Sexe : Identification :

ADHESION 2014 AU C.A.T.E.

35 € pour une personne ; 43 € pour un couple ; à partir de 70 € pour les membres bienfaiteurs
En cas de renouvellement, numéro(s) d'adhérent :

N'oubliez pas de remplir et de joindre un bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion pour 2014 pour pouvoir être inscrit au voyage réservé aux membres C.A.T.E. » ce cheque ne sera encaissé qu'en janvier 2014

INSCRIPTION

DEPART DE BEUVILLE LE COMTE : **350 euros** par personne :

DEPART DE MILLONFOSSE OU COQUELLE : **300 euros** par personne

PARTICIPATION POUR TRANSPORT DES CHIENS EN CAR : **30 euros** par chien

Le droit de passage des chiens au tunnel est réglé à part en espèces au « Pet Travel Sheme » avant l'embarquement

MERCI DE DISTINGUER LES REGLEMENTS PAR CHEQUES - MERCI

ADHESION AU CLUB à l'ordre du C.A.T.E. Montant du chèque : €

VOYAGE + TRANSPORT CHIEN à l'ordre du C.A.T.E. Montant du chèque : €

Ne seront pris en compte que les engagements pour le voyage accompagnés du règlement encaissé dès réception. Comme dans les expositions canines les engagements ne seront pas remboursés. Le club se réserve le droit d'annuler le voyage pour raisons majeures. Dans ce cas les règlements seront remboursés.

Attention n'oubliez pas votre carte d'identité ou passeport à jour et pour votre chien veillez à ce qu'il soit en conformité sanitaire avec la législation anglaise sans oublier : carte d'identification, passeport européen, original ou copie du pédigrée.

